

Image not found or type unknown



Droit individuel à la formation

Par **natoudavy**, le **01/12/2012** à **15:17**

bonjour,

suite a mon licenciement j'ai eu tout mes documents mais j'ai cotiser pour le droit individuel a la formation 126h que je n'est pas utiliser soit une somme de 1152€ mais je n'ai pas eu cette somme dans mon solde de tout compte.

Est ce que c'est normal????

et qui dois me donné cette somme???

merci de vos réponse